

Finances publiques : l'Europe va (un peu) mieux

La Commission européenne salue la réduction de certains déséquilibres, mais égratigne le budget italien

BRUXELLES - bureau européen

Passer « au rayon X », comme le dit la Commission, les économies des vingt-huit pays membres de l'Union européenne (UE) : c'est l'exercice qu'a rendu public l'institution bruxelloise, mercredi 27 février, dans le cadre du « semestre européen ». Cette procédure de surveillance rapprochée des économies des pays membres a été mise en place en 2011, en pleine crise financière, pour mieux coordonner les politiques nationales.

Selon cette radiographie, l'économie de l'UE devrait croître pour la septième année de suite en 2019, avec une hausse du produit intérieur brut (PIB) de 1,5 %, et de 1,7 % attendus en 2020. Et les déséquilibres économiques se corrigent, malgré l'incertitude persistante du Brexit, le ralentissement de l'économie chinoise et les risques que le nouveau protectionnisme américain font peser sur le commerce mondial.

« Le taux d'emploi atteint un niveau record, le chômage est plus bas qu'avant la crise et il continue de diminuer dans les Etats membres où son niveau reste parfois élevé. Les déficits budgétaires se sont réduits massivement, l'investissement privé et public augmente et les banques sont bien plus robustes aujourd'hui qu'en 2008 », souligne Pierre Moscovici, le commissaire européen à l'économie.

Quelque 240 millions d'Européens occupent actuellement un emploi, 15 millions de nouveaux postes ont été créés depuis 2013. Le taux moyen de chômage dans l'UE est tombé à un plus bas historique, à aujourd'hui 6,6 % de la population active. Les finances publiques se sont redressées, avec un niveau d'endettement public moyen en baisse constante depuis 2015, et un déficit public inférieur à 1 % du PIB de l'UE en 2018.

Si les déséquilibres économiques s'atténuent, ils n'en restent pas moins préoccupants. Les hausses de productivité demeurent modérées, les populations européennes continuent de vieillir et les changements

Le PIB de l'UE devrait croître en 2019 et 2020, avec une hausse respective de 1,5 %, et 1,7 %

technologiques commencent à avoir un impact significatif sur le marché du travail. Le chômage des jeunes se situe à des niveaux « inacceptables » dans certains Etats membres (Grèce, Portugal, Italie). L'endettement, privé ou public, est historiquement élevé dans certains Etats membres (Italie, Grèce, Belgique, France) et ne décroît pas assez rapidement. « Cette situation réduit leur capacité d'absorber un éventuel choc économique négatif », observe la Commission.

Les excédents allemands pointés Si l'institution bruxelloise n'a pas craint, ces dernières années, de recommander des procédures contraignantes contre des Etats membres pour non-respect des règles du pacte de stabilité concernant leurs finances publiques (en octobre 2018, elle avait ainsi réclamé un budget rectificatif 2019 à Rome), elle hésite à faire preuve de la même sévérité pour les déséquilibres macroéconomiques excessifs, plus difficiles à quantifier.

Les énormes excédents publics allemands sont ainsi pointés comme problématiques depuis des années sans que le pays ait, pour autant, été mis davantage sous pression. Ces excédents « demeurent élevés et ne décroissent

que lentement », relève Bruxelles, qui confirme classer l'Allemagne dans la catégorie des pays à « déséquilibres macroéconomiques », comme neuf autres : la Bulgarie, l'Espagne, la France, la Croatie, l'Irlande, les Pays-Bas, le Portugal, la Roumanie et la Suède. Chypre, la Grèce et l'Italie relèvent, eux, de la catégorie « déséquilibres excessifs ».

Pour autant, la Commission n'a pas jugé bon de déclencher une procédure – avec sanctions à la clé – pour « déséquilibres macroéconomiques excessifs » contre l'Italie, à cause de sa dette, estimée à 131 % de son PIB pour 2019. En ce début d'année, à trois mois des élections européennes, Bruxelles n'a pas envie d'exciter les tensions avec le gouvernement populiste de Rome.

La Commission égratigne tout de même le budget de relance pour 2019 décidé par l'alliance antisystème du M5S-extrême droite de la Ligue (abaissement de l'âge de la retraite, revenu minimum). La dette publique ne devrait pas diminuer « dans les prochaines années, en raison de l'environnement macroéconomique et des politiques budgétaires du gouvernement qui vont entraîner une détérioration de l'excédent primaire (hors paiement de la dette), même

si elles sont moins expansionnistes qu'initialement prévu » par Rome, souligne la Commission. Fin 2018, le gouvernement Conte a accepté de retarder la mise en place de certaines réformes, pour éviter une procédure pour déficits excessifs concernant sa dette.

« Notre message à l'Italie sonne de manière familière », a insisté M. Moscovici, mercredi. « Le pays doit prendre des mesures pour améliorer ses finances publiques, accroître l'efficacité de son administration et de son système judiciaire, améliorer l'environnement

des affaires, renforcer son marché du travail et son système financier. L'urgence est d'autant plus grande que la croissance ralentit. » La croissance du PIB italien pourrait tomber à 0,2 % cette année, à en croire les dernières prévisions bruxelloises (début février),

L'épreuve de force entre Rome et Bruxelles risque de reprendre de plus belle juste après les européennes

alors qu'elle était encore attendue à 1,2 % à l'automne 2018.

L'épreuve de force entre Rome et Bruxelles risque de reprendre de plus belle fin mai, juste après les élections européennes, quand la Commission publiera ses avis sur les plans nationaux de réforme des pays membres.

Concernant la France, la Commission relève des « vulnérabilités », liées à la dette publique élevée (98,5 % du PIB, selon ses prévisions d'automne), qui ne risque de reculer que « marginalement », une compétitivité en berne et de faibles gains de productivité. Cette dette « réduit la marge de manœuvre budgétaire disponible pour répondre à de futurs chocs et pèse sur les perspectives de croissance », soulignent les fonctionnaires bruxellois.

Des réformes ont été adoptées ces dernières années, ayant entraîné des progrès sur le marché du travail, la fiscalité et l'environnement des affaires. Cependant, les effets de ces efforts « doivent encore se concrétiser », et d'autres mesures sont nécessaires, comme « la réforme de l'assurance-chômage, celle des retraites et celle des dépenses publiques ». ■

CÉCILE DUCOURTIEUX

« Nous sommes convenablement préparés pour un Brexit sans accord »

Elke König, la présidente du Conseil de résolution, qui gère les faillites bancaires, craint toutefois les effets d'un ralentissement de l'économie britannique

ENTRETIEN

C'est l'une des grandes avancées institutionnelles de l'après-crise : pour éviter que le coût des faillites bancaires soit supporté par les contribuables et solidifier le secteur financier, la zone euro a instauré l'union bancaire en 2014. Au sein de celle-ci, le Conseil de résolution unique prend en charge certaines banques en défaillance. De passage à Paris, la présidente de l'institution, Elke König, en détaille le fonctionnement.

Depuis la crise de 2008, la zone euro gère différemment les faillites bancaires. Que se passe-t-il aujourd'hui lorsqu'un établissement est en péril ?

Si une banque fait faillite, ce n'est pas une faillite du système, et cela ne veut pas dire que la supervision a échoué. Une banque est une entreprise ; elle doit pouvoir faire faillite. Si c'est un établissement de taille significative, dont la défaillance menacerait la stabilité financière du pays, il sera mis en résolution. Le Conseil de résolution, créé au sein de l'union bancaire pour gérer ces situations, mettra en place une procédure bien spécifique : sauver les fonctions critiques, restructurer la banque, préserver la stabilité financière. Quant aux banques de plus petite taille – soit près de 3 000 banques européennes –, elles suivront une procédure classique de mise en liqui-

date, les dépôts des clients étant toutefois protégés par un fonds de garantie.

Avant la crise, les sauvetages se faisaient sur fonds publics. Désormais, actionnaires et créanciers obligataires prennent les premières pertes. Pourquoi ?

Pourquoi les retours sur investissement seraient privatisés alors que les pertes devraient être absorbées par des fonds publics ? Pourquoi est-ce que, si j'entre dans une banque pour acheter un produit financier qui se révèle être un mauvais investissement, je me tournerais vers le gouvernement pour lui demander : « Pourquoi ne m'avez-vous pas protégé ? » Il est vrai que dans certains pays, comme l'Italie, des produits financiers ont été présentés à tort aux épargnants comme étant sans risque. Mais ces cas de ventes abusives, pour

lesquels il faut trouver des solutions, ne doivent pas conduire les contribuables à payer systématiquement l'addition.

Ces nouvelles règles de résolution pourront-elles fonctionner si la crise se propage à plusieurs grandes banques avec un effet domino ?

Même dans ce cas extrême, oui, nous avons les outils. Sera-ce facile de mettre en résolution une très grosse banque ? Non. Pourra-t-on faire face à la défaillance de deux ou trois grands groupes en même temps ? J'es-

père que nous n'aurons pas à l'expérimenter, mais le cadre est prêt pour y faire face.

Pour faciliter les sauvetages et éviter une ruée aux guichets, l'accès des clients à leurs comptes bancaires pourra être gelé. Cela ne risque-t-il pas de créer des paniques ?

Il y a eu de longues discussions et nous venons d'aboutir à la possibilité de geler pendant deux jours les dépôts bancaires, ce qui est en adéquation avec les standards internationaux. Ce moratoire nous donnera un peu de temps pour mettre en place la résolution. Cette décision pragmatique a été tranchée au niveau politique. Il faut désormais que la mesure passe devant le Parlement et en Conseil.

Les banques sont plus solides qu'avant la crise.

D'où vient le manque de confiance à leur égard ?

Oui, les banques sont aujourd'hui bien plus solides. Pourtant, en Bourse, elles valent moins que le montant de leurs fonds propres. Elles ne sont pas considérées comme suffisamment rentables eu égard au capital qu'elles doivent mobiliser. C'est une question à laquelle elles doivent s'atteler.

Leur faible profitabilité représente-t-elle un risque ?

Oui, dans certains cas. Nous, superviseurs, sommes payés pour nous inquiéter, et la question que nous nous posons est la sui-

vante : que se passerait-il en cas de ralentissement prononcé de l'économie européenne ? Le niveau des prêts non performants [ces créances susceptibles de ne jamais être remboursées] remonterait. Dans l'environnement de faible profitabilité, le sujet serait

celui du nombre de banques capables de lever le capital nécessaire pour continuer à mener leurs activités sans problème, tout en gérant les nouveaux prêts non performants. Néanmoins, je ne suis pas inquiète pour le moment, car la situation économique est bonne.

Le secteur financier est-il prêt à affronter un Brexit sans accord ?

Nous avons travaillé de près avec la Banque d'Angleterre, comme nous l'avons toujours fait, la Commission européenne et l'association des banques européennes, afin d'identifier les sujets à traiter en priorité. Nous sommes convenablement préparés pour le scénario d'un « no deal », une sortie britannique de l'Union européenne sans accord. La conjoncture et les chaînes de production me préoccupent davantage. Que se passera-t-il si, en raison des longues queues à Calais et à Douvres, l'économie connaît un sérieux ralentissement ? Cela aurait aussi un effet, par ricochet, sur le système financier. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR
MARIE CHARREL
ET VÉRONIQUE CHOCRON

José Manuel Campa nommé président de l'Autorité bancaire européenne

Le comité de supervision de l'Autorité bancaire européenne (EBA) a annoncé, mardi 26 février, avoir nommé à la tête de l'institution l'Espagnol José Manuel Campa pour un « mandat renouvelable de cinq ans ». Actuellement chargé des affaires réglementaires au sein de la banque espagnole Santander, M. Campa

« sera invité à une audition publique » par le Comité des affaires économiques et monétaires du Parlement européen. A la suite de cette audition, le Parlement disposera d'un mois pour émettre d'éventuelles objections. Diplômé de l'université américaine de Harvard, M. Campa a exercé entre 2009 et 2011 les fonctions de secrétaire d'Etat à l'économie au sein du ministère espagnol de l'économie et des finances, et il a travaillé comme consultant au sein de diverses institutions internationales.